

B60 VÉHICULES EN GÉNÉRAL

B60D LIAISONS POUR VÉHICULES (éléments des systèmes de freins B60T 17/04)

Note

Il est important de tenir compte de la note qui suit le titre de la classe B60.

1/00	Couplages de traction; Attelages; Organes de traction; Dispositifs de remorquage (dispositifs particuliers pour attelage des tracteurs aux machines ou instruments agricoles A01B 59/00; couplages de la cinquième roue B62D) [2]	1/34	. . .	comportant des ressorts [5]
1/01	. Couplages de traction ou attelages caractérisés par leur type [5]	1/36	. .	pour faciliter l'accouplement, p.ex. guides d'attelage [5]
1/02	. . Couplages par boulon ou par manille [5]	1/38	. . .	comportant des câbles auxiliaires pour rapprocher la remorque du véhicule tracteur avant l'accouplement [5]
1/04	. . Couplages par crochet ou par crochet et morillon [5]	1/40	. . .	comportant un élément extensible temporairement ou d'alignement temporaire (B60D 1/38 a priorité) [5]
1/06	. . Attelages par rotule [5]	1/42	. .	permettant le réglage [5]
1/07	. . Dispositifs d'attelage multiples, c. à d. comportant plusieurs attelages du même type ou de types différents; Adaptateurs d'attelage, c. à d. pour convertir un attelage d'un type à un autre [5]	1/44	. . .	horizontal [5]
1/14	. Organes de traction ou organes de remorquage caractérisés par leur type [4]	1/46	. . .	vertical [5]
1/145	. . constitués d'une seule barre ou d'un seul tube allongés [5]	1/48	. .	caractérisés par le montage [5]
1/155	. . . comprenant des parties télescopiques ou repliables [5]	1/50	. .	montés de façon élastique (B60D 1/30 a priorité) [5]
1/167	. . constitués de barres ou de tubes articulés ou assemblés de façon rigide et formant un organe de traction en forme de V, de Y ou de U (B60D 1/173 a priorité) [5]	1/52	. .	montés de façon amovible (B60D 1/56 a priorité) [5]
1/173	. . constitués de deux barres au moins qui ne sont pas connectées ni articulées l'une à l'autre [5]	1/54	. .	repliables ou rétractables en position de non-emploi, p.ex. attelages escamotables (B60D 1/52 a priorité) [5]
1/18	. . Câbles de remorque, chaînes ou organes similaires	1/56	. .	fixés au pare-chocs [5]
1/24	. caractérisés par des dispositions en vue de fonctions particulières [5]	1/58	. .	Dispositifs auxiliaires [5]
1/26	. . pour la commande à distance, p.ex. pour le décrochage [5]	1/60	. .	Couvercles, capuchons ou protections [5]
1/28	. . pour empêcher un décrochage fortuit, p.ex. accessoires de sécurité [5]	1/62	. .	comportant des conduites d'alimentation, des circuits électriques ou analogues [5]
1/30	. . pour la commande anti-roulis [5]	1/64	. . .	Leurs couplages ou leurs raccords [5]
1/32	. . . comportant des dispositifs amortisseurs [5]	1/66	. .	Béquilles [5]
		3/00		Installation facilitant la propulsion par poussée (B60D 1/00 a priorité; pare-chocs pour véhicules B60R 19/02; dispositifs de direction pour marche arrière d'une remorque à traction normale B62D 13/06)
		5/00		Passerelles de liaison pour véhicules accouplés, p.ex. du type "à soufflet"
		7/00		Autres liaisons